

MICHELIN

INFLATABLE SOLUTIONS

SALLE FARADISÉE

—

NOTICE D'UTILISATION

Ce dossier contient l'ensemble de nos préconisations afin de vous guider dans l'utilisation de votre nouveau produit MICHELIN Inflatable Solutions.

Nous vous recommandons de le lire avec la plus grande attention lors de votre première utilisation, et de vous y référer au moindre doute.

Notre équipe commerciale reste bien entendu à votre disposition pour toute indication supplémentaire (e-mail : commerce@inflatable.michelin.com)

Description du produit

Vous avez commandé une **salle faradisée**. Ce produit est conçu pour **isoler des champs électromagnétiques** (réseaux de communication, Wi-Fi, réalisation d'essais...). Cette notice vous accompagnera dans toutes les étapes de mise en place de votre produit.

2



SOMMAIRE

I. PRÉCAUTIONS D'EMPLOI	4
II. VÉRIFICATION DU CONTENU DE LA LIVRAISON	6
III. LÉGENDE	7
IV. CARACTÉRISTIQUES	8
V. INSTALLATION	9
VI. DÉMONTAGE	13
VII. RÉOLUTION DE PROBLÈMES	14
VIII. ENTRETIEN	15
IX. CONDITIONS DE GARANTIE	16



I. PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

1. Usages comportant des risques

- ✓ Ne pas utiliser de machine ou de matériel coupant à proximité de la structure, sous peine de l'endommager.
- ✓ Ne pas utiliser de lestage abrasif (parpaing, pierre, métal), sous peine d'endommager prématurément le périmètre de l'abri.
- ✓ Ne pas mettre en contact l'abri avec des produits inflammables ou corrosifs, sous peine d'endommager la structure.
- ✓ Il est strictement interdit de fumer et d'installer une source de chaleur sous ou à proximité des structures.



2. Conditions limites d'utilisation

- ✓ La structure est prévue pour un usage en intérieur exclusivement, à l'abri des intempéries et du vent.
- ✓ Votre produit est gonflable, ainsi il existe un risque qu'un boudin de votre structure puisse présenter une fuite. Dans ce cas, procéder à l'évacuation des personnes présentes sous la structure, démonter la structure puis se rapprocher du SAV :

sav@inflatable.michelin.com



MICHELIN

I. PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- ✓ Une vérification systématique est recommandée lors du montage de votre structure.
En cas d'observation d'une détérioration, démonter la structure et se rapprocher du distributeur du produit.
- ✓ Regonfler régulièrement et après chaque grande variation de température et pression atmosphérique.

II. VÉRIFICATION DU CONTENU À LA LIVRAISON

Éléments inclus dans un KIT :

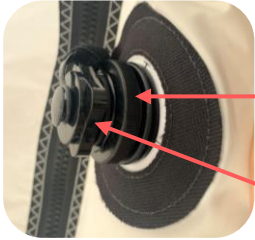
- 1x sac de transport **(A)**
- 1x structure **(B)**

Éléments en OPTION :

- 1x kit de réparation **(C)**
- 1x pompe haut débit **(D)**

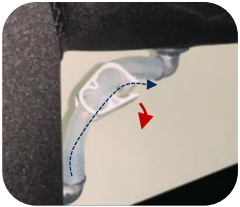
A	B	C	D
			

III. LÉGENDE

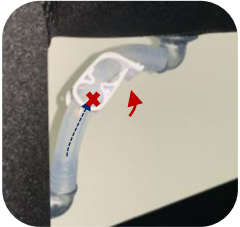


Couronne inférieure pour dégonfler

Couronne supérieure (bouchon avec clapet anti-retour) pour gonfler



« Clamp » ouvert : laisse passer l'air (position au gonflage/dégonflage)



« Clamp » fermé : ne laisse pas passer l'air (position lorsque la structure est gonflée)

7



Pompe (avec bouton « *Main Motor* » pour démarrer le gonflage et bouton « *boost* » pour accélérer le gonflage)

Merci de bien consulter la notice d'utilisation de la pompe

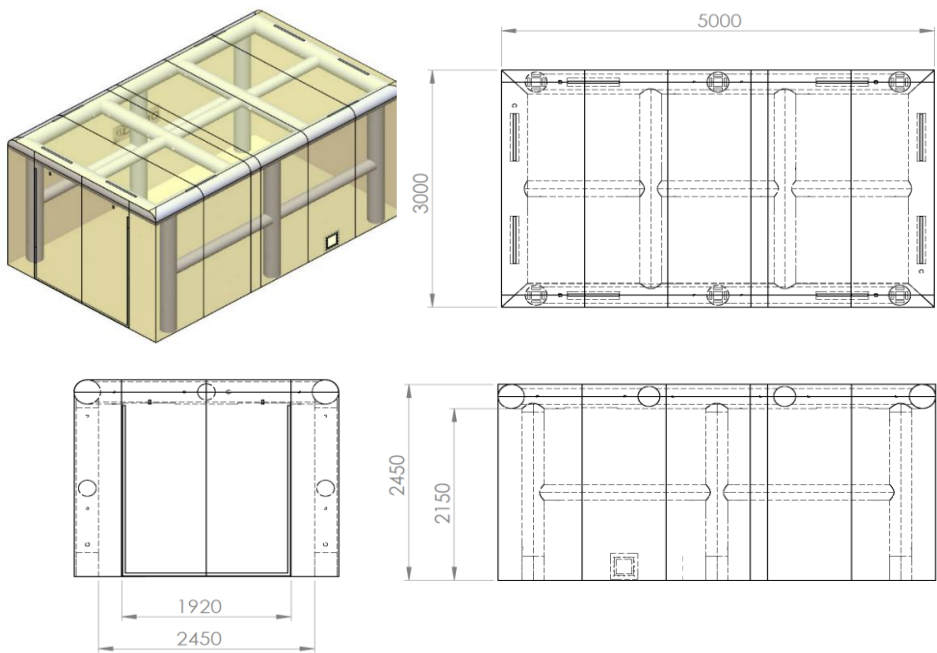


Zip d'intégration à **ne pas ouvrir** (sauf exception : lorsque la structure est dégonflée pour réparer ou remplacer un boudin)

IV. CARACTÉRISTIQUES

Salle faradisée (2 dimensions)		
Longueur	5 m	5 m
Largeur	2,45 m	3 m
Hauteur	2,15 m	2,45 m
Largeur porte	1,92 m	
Poids	35 kg (avec sac de transport)	
Encombrement	0,6m x 0,6 m x 1m	
Atténuation des effets électromagnétiques	Couche unique 30 MHz à 10 GHz : 80 dB	

8



V. INSTALLATION

- i** Le temps d'installation est de **15 minutes**.
1 personne est nécessaire pour l'installation.
Alimentation(s) électrique(s) 220V/50Hz pour brancher la/les pompe(s).

Les grandes étapes d'installation

- 1 Sortir le produit de son sac et l'étaler au sol
- 2 Ouvrir les clamps et fermer les valves
- 3 Gonfler la structure (cadre et pieds)
- 4 Ajuster la structure
- 5 Installer les accessoires



V. INSTALLATION

1. Sortir la structure de son sac



2. Etaler la structure au sol

Privilégier un espace propre pour le dépliage, sans éléments présentant un risque de dommages (ronces, pieux, etc).

Si besoin, n'hésitez pas à utiliser une bâche de protection.

3. Ouvrir tous les « clamps »

- ✓ S'assurer que tous les clamps soient bien ouverts.

10

Chaque structure se compose de plusieurs boudins gonflables connectés entre eux par des tubes que l'on peut fermer à l'aide de pinces appelées «clamps».

L'ensemble forme le **système «OnePump »**. Ce système vous permet de gonfler le module en un unique point (quand les «clamps» sont ouverts), mais aussi de bloquer la propagation d'une éventuelle perte de pression sur l'un des boudins (quand les «clamps» sont fermés).



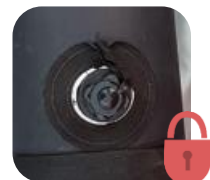
« Clamp » ouvert
Laisse passer l'air (position au gonflage/ dégonflage)



« Clamp » fermé
Ne laisse pas passer l'air (position lorsque la structure est gonflée)

4. Fermer tous les bouchons

- ✓ Veiller à bien refermer tous les bouchons présents sur la structure.

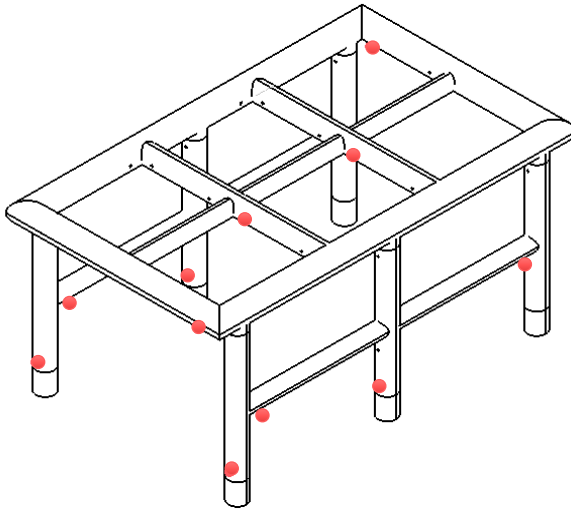


V. INSTALLATION

5. Gonfler la structure

Le temps de gonflage estimatif est de : **7 minutes**

Schéma d'emplacement des valves :



11

Le cadre supérieur

- ✓ Dévisser la couronne supérieure d'une valve présente sur le cadre supérieur de la structure.



- ✓ Brancher la pompe (fournie avec la structure) à cette valve.
- ✓ Démarrer le gonflage du cadre supérieur en appuyant sur le bouton « *Main Motor* » puis « *Boost* » pour accélérer le gonflage.
- ✓ Lorsque le cadre est suffisamment gonflé, arrêter et débrancher la pompe.
- ✓ Refermer la couronne supérieure de la valve.



V. INSTALLATION

Les pieds

- ✓ Brancher la pompe à l'une des valves présentes sur un pied de la structure.
- ✓ Démarrer la pompe en appuyant sur le bouton « *Main motor* ».
- ✓ Maintenir le cadre supérieur pour aider la structure à se relever.
- ✓ Repousser les pieds contre le tissu pour les stabiliser. La structure pourra ensuite tenir toute seule sans soutien.
- ✓ Une fois la salle suffisamment gonflée, arrêter et débrancher la pompe.



6. Ajuster la structure

- ✓ Attacher les rabats à l'aide des velcros pour tendre le tissu de la salle faradisée.

12



7. Ajouter les LEDs

- ✓ Installer les bandes de LEDs dans le passage de LED prévu.
- ✓ Brancher le câble LED à une rallonge pour allumer les LEDs. Un manchon a été pensé pour le passage des câbles.



MICHELIN

VI. DÉMONTAGE

Temps de démontage est de **30 minutes**.

1. Retirer tous les accessoires (LEDs, mobilier...)

2. Dégonfler la structure

Ne pas utiliser la pompe pour dégonfler la structure sous peine de l'endommager.

- ✓ Ouvrir tous les clamps et toutes les valves.
- ✓ Accompagner la structure au sol.
- ✓ Laisser la structure se dégonfler seule.

3. Plier la structure

Ne pas sauter ou s'allonger sur la structure pour la dégonfler.

- ✓ Plier la structure en deux, de pied à pied.
- ✓ Replier à nouveau la structure en deux.
- ✓ Une fois la structure repliée dans toute sa longueur, enrouler la structure d'un bout à l'autre.

13



VII. RÉOLUTION DE PROBLÈMES

Si vous rencontrez les problèmes ci-dessous, veuillez suivre les recommandations suivantes :

- Clapet anti-retour qui se détache de la valve au gonflage ⇒ Fermer le bouchon suffit à obtenir une bonne étanchéité.
Utiliser une autre valve pour le gonflage.



- Œillets qui se renfoncent ⇒ Une fois la structure dégonflée, faire passer un bridage/un fil dans la rainure de l'œillet. Repositionner l'œillet en face du trou puis tirer sur les deux bouts du bridage en même temps pour que l'œillet se positionne et dépasse sur la protection en pvc. Tirer sur le bridage d'un côté pour que l'œillet se mette en position. La protection en PVC doit être entièrement dans la rainure sur toute la périphérie de l'œillet.



14

- Problème au gonflage : la structure ne se gonfle pas, ou très lentement ⇒ vérifier que les valves sont bien-vissées.
- Problème au gonflage : certaines parties de la structure ne se gonflent pas ⇒ vérifier que tous les clamps sont bien ouverts et que les tuyaux ne restent pas pincés.



- Fuite sur la structure ⇒ clamper l'ensemble des éléments afin d'isoler la chambre à air qui pourrait être défectueuse. Vérifier que les valves de gonflage du boudin identifié soient bien vissées.
- Dents de zips qui sortent ⇒ Une fois la structure dégonflée, remettre les zips dans l'axe à l'aide d'un objet rigide non agressif (surligneur, badge,...).

Pour vous accompagner dans vos petites réparations, vous pouvez vous référer au guide de réparation consultable et téléchargeable sur notre site internet :

<https://inflatable.michelin.com/service-apres-vente-maintenance/guide-reparation>


MICHELIN

VIII.ENTRETIEN

1- Conseils d'entretien

Les couvrants doivent être pliés de manière appropriée afin de conserver leurs propriétés d'étanchéité et d'éviter les dégâts durant le stockage.

Vous pouvez laver la structure au jet d'eau (éviter le lavage sous pression). Vous pouvez utiliser des agents doux : savon, produits vaisselle...

Attendre que la structure sèche avant de la ranger dans son sac de transport.

Le gonflage est garanti 48H. Avant chaque utilisation, vérifiez le gonflage.

Un kit de réparation est inclus dans votre PACK. En cas de fuite sur une chambre à air, enlever cet élément de la manche textile en prenant garde à ses attaches placées aux extrémités.

15

Ces attaches « œillets » prennent la forme de capuchons en plastique transparent.

Avec de l'alcool à 90°, nettoyer la zone de la fuite puis laisser sécher 1min. Appliquez enfin le patch autocollant en tendant bien le boudin. Presser avec des mouvements de va et vient le patch afin de le faire adhérer, puis replacer le boudin dans la manche textile, en fixant bien les extrémités.

Pour s'assurer de la conformité de la réparation, effectuer un premier gonflage en isolant le boudin fraîchement réparé du reste de la structure.

Nous préconisons une inspection visuelle régulière de votre produit ; en cas de signe d'usure, rapprochez-vous du service après-vente : sav@inflatable.michelin.com



IX. CONDITIONS DE GARANTIE

La garantie MICHELIN Inflatable Solutions est d'une durée d'un (1) an.

Cette garantie concerne les défauts suivants :

- ✓ Fuites sur une soudure défectueuse.
- ✓ Décollement d'une valve ou fuite au niveau d'une valve.

La garantie ne couvre pas les dommages résultant d'un mauvais montage, d'une mauvaise utilisation ou résultant d'une cause externe comme :

- ✓ Usure normale des composants.
- ✓ Détériorations dues à une agression extérieure.
- ✓ Détériorations dues au transport, à la malveillance, à un mauvais entretien et notamment à des nettoyages avec des produits non appropriés (se reporter à notre notice de montage) chute d'arbre etc.

16

Pour bénéficier de la prise en charge de la garantie, merci de nous envoyer une photo du produit avec la référence ou copie de votre facture à :
commerce@inflatable.michelin.com

Il est rappelé que la garantie commerciale ne vous prive pas des dispositions relatives à la garantie des vices cachés (articles 1641 et suivants du Code Civil) ou la garantie légale de conformité (L211-1 et suivant du Code de la Consommation)

La garantie se limite au seul remplacement des pièces (main d'œuvre non incluse) reconnues défectueuses par notre société, sans qu'aucune indemnité ou dommages et intérêts ne puissent être réclamés pour des dégâts matériels ou corporels causés.

En cas de retour, les indications suivantes devront impérativement figurer sur l'emballage : Nom et adresse de l'expéditeur Nom et adresse de l'utilisateur N° de notre bon de livraison, facture, devis, dimensions de l'abri, causes du retour.



IX. CONDITIONS DE GARANTIE

Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le consommateur :

- ✓ bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir
- ✓ peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 211-9 du code de la consommation
- ✓ est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien. Ce délai est porté à vingt-quatre mois à compter du 18 mars 2016, sauf pour les biens d'occasion

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Par ailleurs, le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil. Dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

17

Article L. 211-4 du Code de la consommation : « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

